



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 64481

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos de l'éducation à la citoyenneté. Il désire savoir quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école accorde une large place à la formation de futurs citoyens responsables. En ce sens, le ministère de l'éducation nationale a souhaité la mise en place de « parcours civiques » qui permettent aux enseignants de construire des projets pédagogiques d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité en s'appuyant sur les nombreuses initiatives et ressources d'associations. Dans le cadre de l'année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005, les actions du ministère, en collaboration avec les différents acteurs (pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations...), porteront sur quatre innovations fédératrices : la création d'un site internet qui présentera l'actualité de l'année et constituera une banque de données pérenne sur l'éducation à la citoyenneté ; la tenue d'un grand séminaire européen sur l'éducation à la citoyenneté qui se déroulera à Paris, dans le cadre du salon de l'éducation, les 24 et 25 novembre prochains ; la publication d'une enquête inédite sur les pratiques citoyennes au lycée ; la labellisation « 2005 : année européenne de la citoyenneté par l'éducation » de projets présentés par des établissements scolaires et universitaires, des centres de formation, des collectivités territoriales, des associations, des groupes de jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64481

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4450

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7426